

Un moment crucial pour agir

La loi limite actuellement l'aide médicale à mourir (AMM) aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Un groupe de députés et de sénateurs recommande d'ouvrir l'accès à l'AMM aux mineurs matures.

Un mineur mature est un enfant ou un adolescent jugé capable de prendre une décision en matière d'AMM.

Cette recommandation supprimerait **effectivement l'âge minimum** pour l'euthanasie ou le suicide assisté.

Le comité suggère de limiter l'accès à l'AMM aux mineurs matures dont la mort est jugée imminente. **Mais combien de temps cette limite durera-t-elle ?**

L'AMM a d'abord été limitée aux adultes proches de la mort, mais elle a rapidement été étendue à ceux qui ne sont pas en train de mourir.



Fondée en 1964, l'AÉC encourage les partenariats ministériels, mène des recherches sur les tendances religieuses et sociales et offre une voix constructive pour les principes bibliques dans la vie et la société.

Numéro sans frais 1-866-302-3362

Bureau de l'AÉC à Toronto

10, boul. Huntingdale
Scarborough (ON) M1W 2S5
Toronto local : 905-479-5885
EFC@theEFC.ca

Bureau de l'AÉC à Ottawa

275, rue Slater, bureau 810
Ottawa (ON) K1P 5H9
Ottawa local : 613-233-9868
ottawa@theEFC.ca

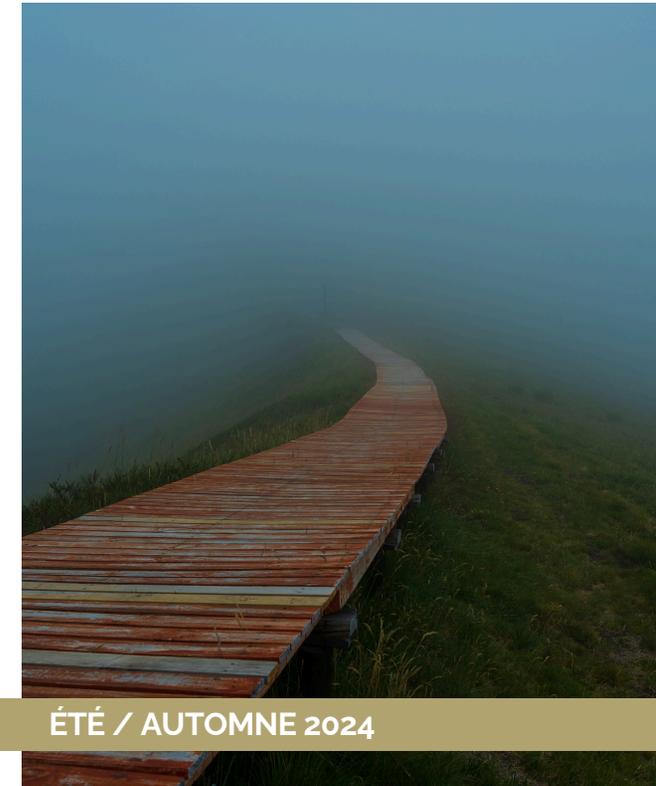
Bureau de l'AÉC à Québec

12868, rue du Parc-Marchand
Québec (Québec) G2A 1E6
Québec local : 418-922-8817
quebec@laec.ca

TheEFC.ca

EUTHANASIE POUR LES JEUNES

Ce qui se passe avec l'aide médicale à mourir (AMM) et ce que vous pouvez faire



ÉTÉ / AUTOMNE 2024



Un témoin fidèle par un engagement réfléchi et constructif dans la vie publique





L'AMM pour les enfants et les adolescents

Un comité de députés et de sénateurs a suggéré que les parents pourraient ne pas être consultés et n'auraient pas besoin de consentir à la mort de leur enfant par AMM.

La partie du cerveau qui contrôle les impulsions, régule les émotions et comprend les conséquences n'est pas complètement développée avant l'âge de 25 ans environ.

Les enfants sont facilement influençables et peuvent subir de nombreuses pressions de la part des adultes.

La loi fixe un âge minimum pour les décisions importantes, comme le vote. **Il est approprié et raisonnable que la décision de mettre fin à sa vie par AMM soit assortie d'une limite d'âge similaire.**

Contactez votre député

Contactez votre député local pour lui demander de ne pas autoriser l'AMM pour les enfants et les adolescents.

Écrivez-lui, appelez-le ou rencontrez-le pour lui exposer vos préoccupations. Pour avoir plus d'impact, contactez votre député de plusieurs façons, par exemple en lui écrivant et en l'appelant.

N'oubliez pas d'être respectueux et aimable.

Le travail d'un député consiste à représenter ses électeurs. C'est une bonne idée de s'informer sur la question, mais il n'est pas nécessaire d'être un expert pour faire part de ses préoccupations à son député.

Vous trouverez les coordonnées de votre député sur le site noscommunes.ca/members/fr.



Vous pouvez faire bouger les choses

Un rapport de comité peut inciter le gouvernement à modifier la loi.

Il est temps de dire aux députés que les enfants et les adolescents ne devraient pas être admissibles à l'AMM.

Faites part de vos préoccupations à votre famille et à vos amis.

Un député prend note lorsqu'un électeur le contacte, même s'il lui répond de manière standardisée.

Pour plus d'informations et de ressources, consultez le site TheEFC.ca/ArretezIAMM.

Les enfants sont particulièrement vulnérables.

La première priorité du Canada doit être de fournir des soins médicaux de haute qualité aux enfants.